

net. Cependant, l'article dont il parlait tantôt donne les deux chiffres.

**M. Knowles:** La citation était probablement inexacte.

**M. McCullough (Moose-Mountain):** Monsieur le président, j'ai cité le rapport de la réunion de la Fédération des agriculteurs canadiens à Hamilton.

**Le très hon. M. Gardiner:** Je croyais que l'honorable député citait la *Free Press*.

**M. McCullough (Moose-Mountain):** Les chiffres du ministre ne sont pas tous reproduits, mais il y a certaines données. On y prétend exactement ce que j'ai moi-même prétendu, soit qu'il ne donne pas le revenu net du cultivateur, alors que c'est cela qui importe.

**Le très hon. M. Gardiner:** Monsieur le président, entendons-nous. Mon honorable ami a cité la *Free Press* de Winnipeg. L'autre article traite aussi de la question et les deux chiffres sont là.

**M. McCullough (Moose-Mountain):** Comme je l'ai donné plus tôt à entendre, c'est à cause de l'abondance des récoltes que cette très grave situation, qu'on constate actuellement dans l'Ouest, n'a pas paru avec autant d'évidence. Ainsi donc en 1951 les cours agricoles étaient de 268·7, les frais étaient de 225·5. Mais en 1954 les cours agricoles n'atteignaient plus que 200·9, contre une augmentation des frais à 234·4. On comprendra donc comment il se fait que les liquidités des cultivateurs soient aujourd'hui tellement insuffisantes qu'ils ne peuvent même plus payer leurs dettes. On comprendra aussi pourquoi il faudrait qu'ils aient du comptant pour compenser leur incapacité à livrer leurs céréales pour régler leurs factures.

Comme je l'ai dit, je me réjouis de ce que certains journaux aient pris sur eux d'expliquer à la population du Canada la situation financière actuelle du cultivateur de l'Ouest. Le Gouvernement pourra trouver les renseignements s'il veut bien lire certains de ces journaux. J'ai ici un article publié dans le *Star* de Toronto. Il s'agit d'une dépêche rédigée par le correspondant Robert Nielsen qui, je pense, a écrit une série d'articles. Il a visité l'Ouest et s'est rendu en Saskatchewan et dans d'autres provinces, pour obtenir des renseignements de première main sur la situation. Voici un extrait de cet article. Il parle des récoltes surabondantes puis de la situation actuelle. Je cite:

La difficulté, c'est que les producteurs sont coincés entre leurs frais de production et les prix. De 1951 à 1954, les prix des produits agricoles (à la ferme) en Saskatchewan ont fléchi de près

de 25 p. 100 tandis que les prix des marchandises et services que le cultivateur doit se procurer ont augmenté de près de 5 p. 100.

Il démontre ensuite qu'au cours des années de prospérité de 1951 à 1954, les cultivateurs parvenaient à se tirer d'affaire, mais qu'ils sont maintenant coincés entre les frais de production et les prix. Dans ce même article, il indiquait que le professeur K. A. H. Buckley censurait le Gouvernement d'Ottawa. Je cite:

...parce qu'il n'a pas élaboré un programme d'entreposage des céréales en même temps que le programme de stabilisation des prix, mis en œuvre par la Commission du blé.

J'affirme, en mon nom et, je pense, en celui de notre groupe, que nous appuyons la méthode adoptée par la Commission du blé pour la vente de nos céréales. Après avoir produit les céréales, le cultivateur doit compter sur le Gouvernement et sur sa ligne de conduite pour écouler son blé et toucher un revenu. Le Gouvernement présente maintenant la mesure législative dont la Chambre est saisie et qui obligera le cultivateur, s'il désire obtenir de l'argent à l'égard de son blé, à négocier un emprunt à la banque et à en acquitter l'intérêt.

Je songe à une autre résolution et, je suppose, au projet de loi dont la Chambre sera saisie, afin de consentir un intérêt peu élevé à une compagnie pour l'aménagement d'un pipe-line projeté. Le cultivateur qui a produit son blé et qui, comme toute autre personne qui touche un revenu au Canada, doit faire toutes sortes de démarches et fournir certains détails sur sa situation financière afin d'obtenir un prêt bancaire à un intérêt de 5 p. 100. A mon avis, cela revient à doubler les torts d'un affront.

En outre, monsieur le président, j'ai obtenu un document à la Chambre démontrant que le Gouvernement ne s'acquitte pas de sa tâche et que l'éternel optimisme du ministre du Commerce est parfois trompeur. Je veux parler de la vente du blé au Canada. L'an dernier, il a assuré aux cultivateurs que leurs compartiments d'entreposage seraient bientôt vides et qu'ils pourraient vendre leur blé.

J'ai inscrit une question au *Feuilleton*, et un document a été déposé, à propos de nos commissaires de commerce en pays étrangers et du nombre de ces commissaires qui sont chargés expressément de la vente du blé canadien. Le document déposé le 24 janvier déclare que, sur 85 commissaires de commerce établis à 55 endroits, pas un n'est chargé expressément de vendre ce blé. Pourtant, le blé est notre principale industrie. On devrait donc charger des fonctionnaires de nous chercher des débouchés à l'étranger.